

Question présentée par le député :

M. Pierre Eckert

Date de dépôt : 9 décembre 2021

Question écrite urgente

Administration municipale de Versoix : des alertes sans suite ?

L'administration communale de Versoix vit depuis plusieurs années une situation instable. Elle a déjà fait l'objet d'un audit de la part de la Cour des comptes entre 2015 et 2018. Plusieurs recommandations avaient été émises.

Il est difficile de savoir si ces recommandations ont été suivies d'effet, mais il est permis d'en douter, puisque récemment de nouveaux éléments de dysfonctionnement graves ont été répercutés dans la presse. D'abord dans Téléversoix le 31 août 2021, puis dans Vigousse le 3 septembre 2021, et ensuite le 28 septembre 2021 dans la Tribune de Genève et Le Courrier. On y parle de « grandes tensions à la tête de l'administration » et de souffrance au travail d'employés communaux.

En septembre 2021, dans son rapport annuel 2020-2021, la Cour des comptes a placé une recommandation pour la commune de Versoix :

Griefs liés à un comportement inadéquat :

*La Cour des comptes a reçu plusieurs communications au sujet de potentiels comportements inadéquats de la part d'un employé de la Ville de Versoix. La Cour des comptes en a informé le Conseil administratif de Versoix, l'a **invité à investiguer** et, cas échéant, à prendre les mesures nécessaires.*

Cela a conduit 18 conseillères et conseillers municipaux (essentiellement Verts et PLR) sur 27 à déposer une interpellation adressée au Conseil administratif, au Conseil d'Etat et à la commission de contrôle de gestion du Grand Conseil. Cette lettre demande explicitement « **une analyse approfondie, externe et indépendante** ».

Le 10 octobre, le groupe PDC qui n'était pas signataire de l'interpellation initiale a également demandé par voie de communiqué de presse « de lancer **un audit du fonctionnement** de l'exécutif et de l'administration ».

Lors du Conseil municipal du 22 novembre dernier, plus de deux mois après les premiers signaux, le Conseil administratif n'a pas communiqué sur les démarches entreprises. Il n'a pas été en mesure de répondre à la question orale posée, lors de cette même séance, par 19 conseillères et conseillers municipaux.

Malgré les nombreuses alertes et demandes d'ouvrir une enquête, aucun mandat en ce sens n'a été donné à ce jour.

Je prie en conséquence le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- *A l'heure où les principes d'éthique, de transparence et de santé au travail sont largement mis en avant, comment se fait-il que, au sein d'une commune genevoise, des accusations très graves provenant de plusieurs sources et qui ont été portées à la fois publiquement et auprès de la Cour des comptes ne fassent pas encore l'objet d'une enquête en bonne et due forme, avec les mesures d'accompagnement nécessaires, comme la suspension des personnes visées pendant la durée de l'enquête ?*
- *Le Conseil d'Etat ne devrait-il pas envisager d'engager une action immédiate pour que des réponses aux alertes d'autoritarisme, d'abus de pouvoir et de gestion par la peur soient fournies ?*
- *Qu'attendent le Conseil administratif de Versoix et/ou le service des affaires communales pour demander l'ouverture d'une telle enquête ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.